

Budget primitif 2017 – Budget annexe de la Régie THD Seine

Présentation synthétique

Le budget 2017 permet de financer pour l'ensemble de l'année 2017 :

- l'exploitation et la maintenance des infrastructures existantes du réseau;
- le raccordement, sur demande, d'immeubles et d'entreprises ;
- la finalisation, sur demande, d'infrastructures inachevées, notamment dans les immeubles de 12 logements et plus.

De manière synthétique, le budget primitif 2017 de la régie THD Seine se présente de la manière suivante :

En € Opérations réelles et ordre	BP 2016	CP 2016 (post DM)	BP 2017
Recettes d'exploitations	22 877 269	11 343 412	8 549 230
<i>Dont participation du BD au BA</i>	<i>15 602 656</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépenses d'exploitations	22 877 269	11 343 412	8 549 230
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>15 800 000</i>	<i>8 260 000</i>	<i>5 230 000</i>
Recettes d'investissement	15 800 000	8 274 950	5 253 000
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>15 800 000</i>	<i>8 260 000</i>	<i>5 230 000</i>
Dépenses d'investissement	15 800 000	8 274 950	5 253 000
<i>Dont construction de PTO (prises terminales optiques)</i>	<i>5 640 000</i>	<i>5 363 200</i>	<i>4 442 800</i>

Les budgets primitifs 2016 et 2017 sont difficilement comparables. En effet, le budget primitif 2016 a été largement revu lors de la décision modificative du 14 octobre 2016 notamment suite à la réévaluation de la valeur nette comptable du réseau et au report de régularisation de différentes situations contractuelles et techniques. L'exercice 2016 incluait par ailleurs des dépenses d'amortissements au titre de 2015 et de 2016 (18 mois). Le budget 2017 se situe dans la lignée du budget adopté suite à la DM 2016.

1. Dépenses d'exploitation

Pour 2017, les dépenses de fonctionnement autorisées s'établissent à 8 549,2 k€, dont 5 230 k€ au titre des dotations aux amortissements.

Par ailleurs, 2 179 k€ sont dédiés à l'exploitation et la maintenance du réseau et des locaux techniques (partie horizontale et verticale).

Enfin, les dépenses liées aux moyens généraux s'élèvent à 1 140,7 k€ et incluent notamment les frais de personnel et structure remboursés au budget départemental (636 k€), l'assistance à la maîtrise d'ouvrage technique, financière et juridique (300 k€) et les impôts économiques dus au titre des années 2015 et 2016 (145 k€).

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation sont estimées à 8 549,2 k€ pour 2017 et correspondent principalement :

- à la commercialisation des PTO sur la base d'un Indefeasible Right of Use (IRU) de 15 ans (4 686,6 k€) ;
- aux revenus potentiels de cofinancement a posteriori par les opérateurs du réseau de desserte des immeubles de moins de 12 logements (2705 k€) ;
- à la mise à disposition de liens de fibres optiques dédiés aux « organisations » (collèges, communes) pour 741 k€ ;
- à la contribution des opérateurs aux coûts d'exploitation-maintenance des colonnes d'immeuble de 12 logements et plus (416 k€).

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent au total à 5 253 k€ et comprennent 4 442,8 k€ pour la construction des Prises Terminales Optiques (PTO) et 763,4 k€ pour la finalisation de certains des travaux de raccordement non effectués par l'ancien délégataire Sequalum (finalisation de colonnes optiques pour lesquelles les chantiers ont été engagés mais pas réalisés jusqu'à leur terme, raccordement d'immeubles entrant dans le périmètre de contrats commerciaux avec les usagers, ...)

4. Recettes d'investissement

Les recettes pour l'année 2017 sont estimées à 5 253 k€ et correspondent pour leur majeure partie au montant nécessaire pour l'amortissement des immobilisations.